



Communiqué N° 2/23

RESULTATS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

Réuni le 21 mars 2023 au siège social de delta holding SA, le Conseil d'Administration a examiné, sous la Présidence de M. Fouad FAHIM, les activités du Groupe durant l'exercice 2022 et a arrêté les comptes sociaux et consolidés y afférents.

REALISATIONS

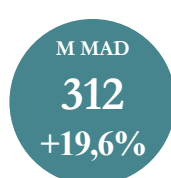
Carnet de commandes



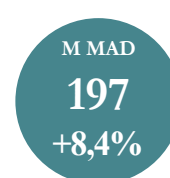
Chiffre d'affaires



Résultat d'exploitation consolidé



Résultat net consolidé



Malgré un contexte peu favorable marqué par une forte volatilité des prix des intrants, du transport et leur rareté ainsi que l'impact négatif de l'évolution de la parité de change USD/MAD, le Groupe delta holding a maintenu un bon niveau de déploiement sur l'ensemble des activités des filiales couvrant les secteurs de l'eau, des mines, des transports et de la santé.

Ainsi, au terme de l'exercice 2022, le Groupe a conservé ses fondamentaux financiers et sa rentabilité.

Le Chiffre d'affaires réalisé a progressé de 10% par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 2 792 millions MAD dont la part à l'export représente 19%.

Le résultat d'exploitation consolidé ressort à 312 millions MAD, en progression de 19,6%.

Le résultat net consolidé s'est établi à 197 millions MAD, en augmentation de 8,4% avec un résultat net consolidé part du groupe de 166 millions MAD, en repli de 3,3% dû principalement au résultat financier impacté par une perte de change exceptionnelle.

Le carnet de commandes restant à exécuter à l'issue de l'exercice, s'élève à 2 579 millions MAD, ce qui représente neuf mois de chiffre d'affaires.

Le résultat net social s'élève à 125 millions MAD, en diminution de 14%, essentiellement en raison de la politique de distribution des dividendes adoptée par les filiales et du bon niveau du report à nouveau, permettant un meilleur financement dans un contexte inflationniste persistant.

PERSPECTIVES

Fort de son expertise, son capital humain et sa solidité financière, le Groupe continuera le déploiement de sa stratégie visant à consolider la position de ses filiales dans leurs activités historiques, assurer son développement et confirmer sa croissance responsable.

DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, une distribution de dividendes à hauteur de 122,64 Millions MAD, en augmentation de 7,7% par rapport à l'exercice précédent.

Le Conseil remercie l'ensemble des collaborateurs du groupe pour leur engagement et leur mobilisation.

BILAN (ACTIF)

	Brut	Amortissements et provisions	31-déc.-22 Net	31-déc.-21 Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	118 106,02	55 352,80	62 753,22	21 154,42
Frais Préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	118 106,02	55 352,80	62 753,22	21 154,42
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 398 588,12	1 340 851,02	57 737,10	88 449,75
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 398 588,12	1 340 851,02	57 737,10	88 449,75
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	48 109 753,16	29 897 906,33	18 211 846,83	18 370 968,34
Terrains	6 328 650,00		6 328 650,00	6 328 650,00
Constructions	30 990 227,98	24 562 622,07	6 427 605,91	7 456 271,57
Installations techniques, matériel et outillage	302 506,09	272 802,03	29 704,06	35 924,47
Matériel de transport	1 062 644,67	159 532,00	903 112,67	18 989,26
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	6 177 574,42	4 902 950,23	1 274 624,19	1 282 983,04
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	3 248 150,00		3 248 150,00	3 248 150,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	651 852 175,96	31 212 230,18	620 639 945,78	634 707 961,32
Prêts immobilisés				
Autres créances financières	51 035,00		51 035,00	51 035,00
Titres de participation	651 801 140,96	31 212 230,18	620 588 910,78	634 656 926,32
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	701 478 623,26	62 506 340,33	638 972 282,93	653 188 533,83
STOCKS (F)				
Marchandises				
Matières et fournitures consommables				
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 164 910 599,41		1 164 910 599,41	941 327 665,74
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	7 660,00		7 660,00	
Clients et comptes rattachés	53 197 403,86		53 197 403,86	72 969 296,54
Personnel	71 323,57		71 323,57	80 666,62
Etat	227 412,89		227 412,89	2 027 343,56
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	1 111 296 509,16		1 111 296 509,16	866 088 465,96
Comptes de régularisation Actif	110 289,93		110 289,93	161 893,06
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	2 342 672,79	1 647 336,90	695 335,89	1 822 070,52
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	612 106,14		612 106,14	4 929 820,11
TOTAL II (F+G+H+I)	1 167 865 378,34	1 647 336,90	1 166 218 041,44	948 079 556,37
TRESORERIE				
TRESORERIE ACTIF	2 103 431,12		2 103 431,12	139 782 661,12
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, T.G. et C.C.P.	2 093 828,12		2 093 828,12	139 776 512,53
Caisses, régies d'avances et accreditifs	9 603,00		9 603,00	6 148,59
TOTAL III	2 103 431,12		2 103 431,12	139 782 661,12
TOTAL GENERAL I+II+III	1 871 447 432,72	64 153 677,23	1 807 293 755,49	1 741 050 751,32

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

NATURE	OPERATIONS			
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	TOTAUX 31-déc.-22 3=1+2	TOTAUX 31-déc.-21 4
I				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)				1 098 760,00
Ventes de biens et services produits	60 689 635,43		60 689 635,43	67 023 950,75
Chiffre d'affaires	60 689 635,43		60 689 635,43	68 122 710,75
Variation des stocks de produits				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation; transferts de charges	96 106,92		96 106,92	122 137,28
TOTAL I	60 785 742,35		60 785 742,35	68 244 848,03
II				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendues de marchandises				950 139,26
Achats consommés de matières et fournitures	2 464 854,30		2 464 854,30	1 248 799,76
Autres charges externes	13 126 884,72	3 419,00	13 130 303,72	14 562 807,20
Impôts et taxes	544 374,51		544 374,51	551 767,06
Charges de personnel	16 100 587,38		16 100 587,38	15 693 599,10
Autres charges d'exploitation	650 000,00		650 000,00	650 000,00
Dotations d'exploitation	2 484 625,77		2 484 625,77	2 538 580,64
TOTAL II	35 371 326,68	3 419,00	35 374 745,68	36 195 693,02
III				
IV				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de titres participations et autres titres immobilisés	102 231 184,49		102 231 184,49	129 390 948,83
Gains de change	202,80		202,80	11 087,96
Intérêts et autres produits financiers	7 206 148,97		7 206 148,97	5 033 191,74
Reprises financières; transferts de charges	38 380 469,47		38 380 469,47	2 355 035,40
TOTAL IV	147 818 005,73		147 818 005,73	136 790 263,93
V				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	434 116,99		434 116,99	938 074,10
Pertes de change	205 163,32		205 163,32	2 017,24
Autres charges financières	691 292,71		691 292,71	
Dotations financières	35 281 378,69		35 281 378,69	7 749 330,68
TOTAL V	36 611 951,71		36 611 951,71	8 689 422,02
VI				
VII				
VIII				
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	191 000,00		191 000,00	2 424 333,33
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				34 834,07
Autres produits non courants	321 421,63		321 421,63	64 955,91
Reprises non courantes; transferts de charges	39 568,22		39 568,22	75 325,69
TOTAL VIII	551 989,85		551 989,85	2 599 449,00
IX				
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	808 015,97		808 015,97	2 847,77
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	1 121 646,94		1 121 646,94	202 151,90
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX	1 929 662,91		1 929 662,91	204 999,67
X				
XI				
XII				
XIII				
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-1 377 673,06		-1 377 673,06	-119 336,56
RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII + X)	135 242 796,63	-3 419,00	135 239 377,63	160 030 660,36
IMPÔTS SUR LE RESULTAT	10 511 090,00		10 511 090,00	15 070 783,00
RESULTAT NET (XI - XII)			124 728 287,63	144 959 877,36

BILAN (PASSIF)

	31-déc.-22	31-déc.-21
FINANCEMENT PERMANENT		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	876 000 000,00	876 000 000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
- capital appelé		
- dont versé		
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserves légales	87 600 000,00	87 600 000,00
Autres réserves		148 920 000,00
Report à nouveau	624 796 371,41	444 796 494,05
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	124 728 287,63	144 959 877,36
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 713 124 659,04	1 702 276 371,41
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	71 046,09	110 614,31
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	71 046,09	110 614,31
DETTES DE FINANCEMENT (C)	5 375 799,10	
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	5 375 799,10	
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1 718 571 504,23	1 702 386 985,72
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	70 793 438,21	18 614 379,94
Fournisseurs et comptes rattachés	1 691 964,59	1 391 815,26
Clients créditeurs, avances et acomptes		
Personnel	62 100,48	62 100,48
Organismes sociaux	504 197,86	540 058,19
Etat	9 479 691,86	11 466 316,27
Comptes d'associés	59 000 000,00	5 000 000,00
Autres créanciers	2 141,25	117 568,67
Comptes de régularisation-passif	53 342,17	36 521,07
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	17 928 123,29	20 048 755,62
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (circulant) (H)	689,76	287,55
TOTAL II (F+G+H)	88 722 251,26	38 663 423,11
TRESORERIE - PASSIF		342,49
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)		342,49
TOTAL III		342,49
TOTAL GENERAL I + II + III	1 807 293 755,49	1 741 050 751,32



Aux actionnaires de la société DELTA HOLDING S.A.
Rte De La Plage Ang. Av. Hassan II, Skhirat 12050

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Delta Holding, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 713 195 705,13 MAD dont un bénéfice net de 124 728 287,63 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 mars 2023, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Delta Holding au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
Titres de participation et créances rattachées	Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :
Au 31 décembre 2022, les titres de participation et les créances rattachées figurent au bilan de la société pour une valeur brute comptable de 1 761 961 294,77 MAD et une valeur nette comptable de 1 730 749 064,59 MAD (provision de 31 212 230,18 MAD sur le titre Camerounaise des Eaux).	Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques
Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participations à leur valeur nominale.	-Vérifier que les quote-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante ;
Les provisions pour dépréciation de ces titres et créances sont déterminées en tenant compte soit	Pour les évaluations reposant sur des éléments provisionnels

de l'actif net comptable, soit en fonction des perspectives d'avenir du titre.	- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant les impacter.
--------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées constitue un point clé de notre audit compte tenu de l'importance de ces titres et créances dans le bilan de la société et de l'importance de la part des jugements de la Direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre : professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

• nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

• nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

• nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

• nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérfications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Fait à Rabat, le 21 mars 2023

Les Commissaires Aux Comptes

Horwath Maroc Audit

HORWATH MAROC AUDIT
 Tel : 05 37 77 46 70 / 71
 Fax : 05 37 77 46 76
 11, Rue Al Khatoum, Agdal, N°6,
 Agdal - Rabat

Adib BENBRAHIM
 Associé

IGREC

IGREC
 Informations Gestion Revision Expertise Comptable
 Au Capital de 408.000,00 dh
 Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre
 des experts comptables Rabat & Nord
 Tel : 05 37 37 98 78 - Fax : 05 37 37 98 76

Kébir AL ECHEIKH EL ALAOUI
 Associé



COMMUNICATION FINANCIERE COMPTES CONSOLIDÉS

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

BILAN (ACTIF)

	Brut	Amortissements et provisions	31-déc-22 Net	31-déc-21 Net
ECART D'ACQUISITION (A)	268 057 862,13	154 133 270,76	113 924 591,37	127 327 484,48
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	111 590 654,98	83 087 871,38	28 502 783,60	32 574 388,27
Immobilisation en recherche et développement	62 831 594,60	51 155 327,56	11 676 267,04	12 550 158,01
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	17 439 700,04	15 883 308,30	1 556 391,74	1 555 971,16
Fonds commercial	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Autres immobilisations incorporelles	31 318 360,34	16 049 235,52	15 269 124,82	18 467 259,10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	1 889 984 918,89	1 291 698 216,62	598 286 702,27	649 504 961,56
Terrains	25 363 207,63	1 750 859,73	23 612 347,90	23 435 922,94
Constructions	454 224 592,49	263 851 519,26	190 373 073,23	208 947 857,31
Installations techniques, matériel et outillage	1 179 559 911,96	851 044 717,93	328 515 194,03	366 128 188,15
Matériel de transport	131 307 050,52	109 892 470,01	21 414 580,51	23 106 470,53
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	79 482 315,50	64 831 090,45	14 651 225,05	15 422 078,85
Autres immobilisations corporelles	470 361,47	327 559,24	142 802,23	1 209 197,26
Immobilisations corporelles en cours	19 577 479,32		19 577 479,32	11 255 246,52
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	78 780 803,72	55 622 230,18	23 158 573,54	59 139 123,13
Prêts immobilisés	577 132,08		577 132,08	716 310,81
Autres créances financières	7 005 468,26	500 000,00	6 505 468,26	24 909 916,25
Titres de participation	70 806 802,07	55 122 230,18	15 684 571,89	33 168 754,38
Autres titres immobilisés	391 401,31		391 401,31	344 141,69
TITRES MIS EN EQUIVALENCE (E)				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (F)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E+F)	2 348 414 239,72	1 584 541 588,94	763 872 650,78	868 545 957,44
STOCKS (G)	1 432 269 079,86	10 820 522,68	1 421 448 557,18	1 106 595 354,66
Marchandises	262 856 698,92	120 301,69	262 736 397,23	235 895 468,44
Matières et fournitures consommables	478 090 310,97	8 435 062,69	469 655 248,28	277 369 266,27
Produits en cours	527 180 965,13	111 761,30	527 069 203,83	440 508 725,51
Produits intermédiaires et produits résiduels	1 731 438,10		1 731 438,10	2 484 204,34
Produits finis	162 409 666,74	2 153 397,00	160 256 269,74	150 337 690,10
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (H)	2 297 262 531,50	105 402 599,72	2 191 859 931,78	2 053 488 785,84
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	18 778 792,80		18 778 792,80	14 633 382,37
Clients et comptes rattachés	1 969 595 781,04	105 402 599,72	1 864 193 181,32	1 758 285 351,42
Personnel	2 943 132,29		2 943 132,29	2 316 130,45
Etat	284 357 215,34		284 357 215,34	243 610 265,53
Comptes d'associés	3 355 180,87		3 355 180,87	1 404 504,11
Autres débiteurs	8 291 503,60		8 291 503,60	19 743 170,60
Comptes de régularisation Actif	9 940 925,56		9 940 925,56	13 495 981,36
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (I)	62 129 565,49	1 647 336,90	60 482 228,59	11 754 045,39
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (J)	3 321 140,01		3 321 140,01	8 697 129,39
TOTAL II (G+H+I+J)	3 794 982 316,86	117 870 459,30	3 677 111 857,56	3 180 535 315,28
TRESORERIE ACTIF	156 603 184,84		156 603 184,84	379 552 156,49
Chèques et valeurs à encaisser	1 839 289,99		1 839 289,99	1 617 326,19
Banques, T.G. et C.C.P.	154 049 960,18		154 049 960,18	377 265 968,71
Caisses, régies d'avances et accreditifs	713 934,67		713 934,67	668 861,59
TOTAL III	156 603 184,84		156 603 184,84	379 552 156,49
TOTAL GENERAL I + II + III	6 299 999 741,42	1 702 412 048,24	4 597 587 693,18	4 428 633 429,21

BILAN (PASSIF)

	31-déc-22	31-déc-21
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	876 000 000,00	876 000 000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
- capital appelé		
- dont versé		
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Écarts de réévaluation		
Réserves légales	87 600 000,00	87 600 000,00
Réserves consolidées	536 115 258,98	486 087 475,08
Autres réserves		
Report à nouveau	624 796 371,41	444 796 494,05
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice - part du groupe	166 248 204,94	172 044 465,98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE (A1)	2 290 759 835,33	2 215 182 768,39
INTERETS MINORITAIRES (A2)	172 772 697,42	151 370 095,16
Part dans les capitaux propres avant résultat net	141 675 645,40	141 405 275,06
Part dans le résultat net de l'exercice	31 097 052,02	9 964 820,10
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (A)	2 463 532 532,75	2 366 552 863,55
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	221 615 645,77	260 263 128,70
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	221 615 645,77	260 263 128,70
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	1 190 569,38	7 062 940,92
Provisions pour risques	1 108 220,97	6 921 719,64
Provisions pour charges	82 348,41	141 221,28
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2 686 338 747,90	2 633 878 933,17
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 296 945 708,14	1 313 054 521,01
Fournisseurs et comptes rattachés	693 265 922,25	705 060 892,83
Clients créditeurs, avances et acomptes	76 717 041,36	115 756 434,57
Personnel	11 926 820,78	12 321 726,15
Organismes sociaux	16 735 837,53	15 426 710,74
Etat	409 662 413,87	407 460 613,77
Comptes d'associés	84 236 850,71	29 845 640,62
Autres créanciers	557 160,49	6 126 584,29
Comptes de régularisation-passif	3 843 661,15	21 055 918,04
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	310 474 353,92	276 322 195,07
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (circulant) (H)	4 765 552,66	1 769 621,50
TOTAL II (F+G+H)	1 612 185 614,72	1 591 146 337,58
TRESORERIE - PASSIF	299 063 330,56	203 608 158,46
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie	185 945 494,09	72 766 546,30
Banques (soldes créditeurs)	113 117 836,47	130 841 612,16
TOTAL III	299 063 330,56	203 608 158,46
TOTAL GENERAL I + II + III	4 597 587 693,18	4 428 633 429,21

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

NATURE	OPERATIONS		TOTALAUX 31-déc-22 3=1+2	TOTALAUX 31-déc-21 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I	PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises (en l'état)	452 172 824,57		452 172 824,57	412 685 339,08
Ventes de biens et services produits	2 339 764 795,78		2 339 764 795,78	2 125 679 560,05
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 791 937 620,35		2 791 937 620,35	2 538 364 899,13
Variation des stocks de produits	92 925 300,96		92 925 300,96	-19 405 559,29
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	5 170 874,66		5 170 874,66	3 195 721,94
Subventions d'exploitation	308 883,13		308 883,13	139 867,70
Autres produits d'exploitation	12 752 517,50		12 752 517,50	12 834 411,04
Reprises d'exploitation; transferts de charges	35 661 425,39	133 577,86	35 795 003,25	10 308 359,62
TOTAL I	2 938 756 621,99	133 577,86	2 938 890 199,85	2 545 437 700,14
II	CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats revendus de marchandises	305 816 920,23		305 816 920,23	290 145 947,70
Achats consommés de matières et fournitures	1 552 457 410,61	6 476 518,36	1 558 933 928,97	1 294 449 814,48
Autres charges externes	214 535 138,28	582 848,95	215 117 987,23	177 571 261,57
Impôts et taxes	13 067 091,86	707 390,71	13 774 482,57	12 701 584,22
Charges de personnel	377 086 218,97	101 976,32	377 188 195,29	361 787 994,80
Autres charges d'exploitation	14 608 153,30	355,51	14 608 508,81	3 447 689,10
Dotations d'exploitation	140 539 540,02	827 301,29	141 366 841,31	144 463 725,79
TOTAL II	2 618 110 473,27	8 696 391,14	2 626 806 864,41	2 284 568 017,66
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			
IV	PRODUITS FINANCIERS			
Produits de titres participations et autres titres immobilisés	13 419 272,52		13 419 272,52	1 286 060,56
Gains de change	5 154 020,77		5 154 020,77	7 236 438,86
Intérêts et autres produits financiers	35 431 659,43	235 965,79	35 667 625,22	38 491 971,53
Reprises financières; transferts de charges	70 278 760,40		70 278 760,40	30 661 946,16
TOTAL IV	124 283 713,12	235 965,79	124 519 678,91	77 676 417,11
V	CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts	20 090 977,07		20 090 977,07	22 493 159,16
Pertes de change	26 222 044,30		26 222 044,30	7 410 175,58
Autres charges financières	1 208 398,26		1 208 398,26	590 928,39
Dotations financières	115 595 625,41		115 595 625,41	55 941 188,97
TOTAL V	163 117 045,04		163 117 045,04	86 435 452,10
VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			
VII	RESULTAT COURANT (III + VI)			
VIII	PRODUITS NON COURANTS			
Produits des cessions d'immobilisations	15 012 316,66		15 012 316,66	34 727 678,70
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	4 094 475,61	5 791 268,41	9 885 744,02	17 325 209,06
Reprises non courantes; transferts de charges	7 241 489,07		7 241 489,07	1 417 584,71
TOTAL VIII	26 348 281,34	5 791 268,41	32 139 549,75	53 470 472,47
IX	CHARGES NON COURANTES			
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	2 043 495,91		2 043 495,91	12 689 120,15
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	11 152 534,66	2 142 181,14	13 294 715,80	22 105 884,54
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	1 228 410,15		1 228 410,15	515 601,77
TOTAL IX	14 424 440,72	2 142 181,14	16 566 621,86	35 310 606,46
X	RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			
XI	RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII + X)			
XII	IMPÔTS SUR LE RESULTAT			
XIII	RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES (XI - XII)			
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	13 402 893,11		13 402 893,11	13 402 893,11
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	197 345 256,96		197 345 256,96	182 009 286,08
XIV	RESULTAT NET REVENANT AUX INTERETES MINORITAIRES			
XV	RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE MERE			
XVI	RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE MERE			



Aux actionnaires de la société DELTA HOLDING S.A.
Rte De La Plage Ang. Av. Hassan II, Skhirat 12050

**RAPPORT D'AUDIT SUR LE ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Delta Holding S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 2 463 532 532,75 MAD dont un bénéfice net consolidé de 197 345 256,96 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Ces états ont été préparés sur la base des éléments disponibles à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES
EN ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Le Conseil d'Administration de delta holding, société anonyme au capital de 876 000 000 dirhams, dont le siège social est établi au Complexe de Skhirat - Angle avenue Hassan II et route de la plage - Skhirat, immatriculée au Registre de Commerce de Rabat sous le n° 30261, a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le 16/05/2023 à 15 heures au siège social de la Société, à l'adresse précitée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés clos au 31 décembre 2022 ;
- Affectation des résultats - dividendes ;
- Approbation des conventions réglementées visées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
- Approbation d'une nouvelle convention réglementée;
- Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Désignation de deux nouveaux Commissaires aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Adjonction d'une enseigne à la dénomination de la société.
- Modification corrélatrice de l'article 2 des statuts,
- Mise à jour des statuts
- Questions diverses
- Pouvoirs

Le Conseil d'Administration rappelle que pour avoir le droit de participer à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent faire application, au préalable, des dispositions de l'article 130 de la Loi 17-95 telle que complétée et modifiée.
Les propriétaires d'actions nominatives libérées des versements exigibles et inscrites au registre des actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité. Un Actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut être donné pour deux Assemblées, l'une Ordinaire et l'autre Extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives avec le même ordre du jour.
Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la Loi n° 17-95 relative aux Sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolution à l'ordre du jour de cette Assemblée.
Leurs demandes doivent parvenir, au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception. Les documents requis par la Loi sont mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société.
Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Mixte, tel qu'il est arrêté par le Conseil d'Administration se présente comme suit :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution :
Après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve l'ensemble de ces documents dans leur intégralité et sans réserve ainsi que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats comme suit (en dirhams) :

Bénéfice net de l'exercice	124 728 287,63
- Réserve légale	0,00
+ Report à nouveau antérieur	624 796 371,41
+ Réserve Facultative	0,00
= Résultat distribuable	749 524 659,04
Dividende à distribuer	122 640 000,00
Solde à reporter à nouveau	626 884 659,04

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.
Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les états de synthèse consolidés, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fait à Rabat, le 21 mars 2023

Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit

HORWATH MAROC AUDIT
Tél: 05 37 77 46 70 / 71
Fax: 05 37 77 46 76
11, Rue Al Khatatoual-Appd. N°6,
Agdal - Rabat

Adib BENBRAHIM
Associé



IGREC

Kébir AL ECHEIKH EL ALAOUI
Associé

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe en conséquence le dividende à 1,4 dirham pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 19 juillet 2023.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, approuve les conclusions dudit Rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également, une nouvelle convention passée en 2023 avec la société HF INTERNATIONAL, actionnaire de delta holding, relative à l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximal de 200 000 000,00 DH, montant à utiliser exclusivement pour couvrir les besoins en trésorerie des filiales de delta holding sous forme d'apports en compte courant d'associé. Les avances consenties ainsi par HF INTERNATIONAL à delta holding seront rémunérées d'un intérêt égal à celui des placements en « Dépôt à terme » sur le marché financier.

Cinquième résolution :

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2022.
L'Assemblée Générale décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

Sixième résolution :

Le mandat des commissaires aux comptes IGREC et HORWATH étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, sur proposition du Conseil d'Administration, pour une durée de trois exercices devant expirer lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025, les commissaires aux comptes :

- **WORLD CONSEIL ET AUDIT, SARL AU** au capital de 200 000,00 DH, dont le siège social est sis à RABAT, 12 Rue Ouargha, Appt n°2, RDC, Agdal, représenté par M. Omar SEKKAT, expert-comptable Dple.
- **H2B EXPERTS, SARL** au capital de 10 000,00 DH, dont le siège social est sis à Rabat, Résidence KAIS - Bloc E - Agdal, représenté par M. El Bouazzaoui HANATI, expert-comptable Dple.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence de six cent cinquante mille (650 000,00) DH. Les conditions et les modalités de répartition seront décidées par le Conseil d'Administration.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Huitième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'adjonction de l'enseigne « DHO » à la dénomination sociale de la société.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts qui devient libellé comme suit :

ARTICLE 2 - DENOMINATION

La Société a pour dénomination sociale DELTA HOLDING - SA – et pour enseigne commerciale DHO.

Dixième résolution :

En conséquence, de l'adoption de la première et deuxième résolution, les actionnaires ont procédé à la mise à jour des statuts de la société.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du présent Procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.